

**CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE SERVICES PAR  
ULMA MANUTENCIÓN, S. COOP (ULMA SERVICE)**

**1. OBJET**

- 1.1. Les présentes conditions générales (« **CG** ») sont applicables à toutes les prestations de services et livraisons de produits (telles que définies dans la clause 1.2 ci-dessous) effectuées par ULMA MANUTENCIÓN, S. COOP. (« **ULMA** ») à tout client (« **Client** ») et qui se rapportent à l'entretien, la réparation, le développement et/ou l'extension des matériels informatiques ou logiciels des installations et/ou de leurs équipements conçus, fabriqués, installés et/ou mis en œuvre par ULMA partout dans le monde (les « **Installations** »). ULMA et le Client sont désignés ci-après et individuellement sous le terme de « **Partie** » et conjointement sous celui de « **Parties** ».
- 1.2. Les présentes CG sont applicables, entre autres et la liste donnée ci-dessous n'est pas limitative, aux prestations et/ou aux services fournis par ULMA (les « **Prestations** », et individuellement, la « **Prestation** ») indépendamment du fait qu'elles soient fournies de façon présente ou à distance: (i) les extensions électromécaniques sur les Installations ; (ii) les rénovations ; (iii) les services d'assistance préventive et corrective en cas d'incidents et d'interventions ultérieures sur les Installations ; (iv) la fourniture, la livraison, la mise en place, le remplacement et/ou la substitution de tous composants, pièces et/ou biens liés aux matériels informatiques ou aux logiciels des Installations (les « **Produits** ») ; (v) les migrations, mises à niveau ou projets rapportables à l'obsolescence des Installations ; (vi) les services et/ou modifications des fonctionnalités des applications informatiques rapportables aux Installations ; (vii) les services de réingénierie ou de conseil ; (viii) les services de formation ; et (ix) autres services de tout type rapportables à l'assistance électromécanique et informatique, à la réponse aux incidents, à la révision des Installations et/ou de nature similaire à ceux énoncés ci-dessus.
- 1.3. Les présentes CG, ainsi que l'offre technico-commerciale d'ULMA détaillant les termes et conditions spécifiques de la Prestation commandée, le formulaire de prescription accepté par le Client ou la commande ferme dudit formulaire pour la Prestation en question (l'« **Offre** »), constituent l'entière convention entre ULMA et le Client (la « **Convention** »).
- 1.4. L'Offre est valable pendant une période de trente (30) jours francs à compter de la date de son émission. L'acceptation expresse de l'Offre ou la passation d'une commande par le Client emporte de sa part l'acceptation des présentes CG.
- 1.5. Les modifications, substitutions ou conditions supplémentaires des CG proposées par le Client dans l'Offre ne sont valables que si ULMA les aura acceptées au préalable, par écrit et expressément.
- 1.6. En cas de différence entre : (i) les présentes CG ; et (ii) l'une quelconque des conditions particulières énoncées dans l'Offre, c'est la stipulation de la condition particulière qu'il faut appliquer.

**2. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

- 2.1. Les prix stipulés dans l'Offre sont nets (hormis les retenues que le Client doit appliquer aux prix des Prestations conformément à la réglementation du pays de destination et les taxes, payables par le Client, le cas échéant, y compris, sans limitation, la TVA ou d'autres taxes indirectes) et sont libellés en euros.
- 2.2. ULMA se réserve le droit de revoir et de modifier les prix convenus dans l'Offre en cas de : (i) modification de la quantité et/ou des spécifications techniques des Prestations commandées ; (ii) erreur matérielle dans le calcul des prix et/ou (iii) variation des facteurs indépendante de la volonté d'ULMA, comme par exemple et entre autres, les impôts et/ou les fluctuations à la hausse du prix des matières premières.
- 2.3. Les factures sont émises au format électronique (PDF) avec l'indication du numéro du bon de livraison ou du numéro de rapport. Toutefois, le Client peut demander que soit spécifié le numéro de commande sur la facture, à condition qu'il le fournisse à ULMA par écrit et avant que ne commence la Prestation commandée ou l'expédition du Produit requis.
- 2.4. Les factures sont à régler dans les trente (30) jours qui suivent la date d'émission de la facture, par virement bancaire sur le compte courant spécifié par ULMA dans l'Offre. Le Client ne peut effectuer aucun prélèvement ou compensation. Ce délai stipulé pour le paiement des factures constitue une obligation essentielle de la Convention.
- 2.5. Le Client, s'il n'est pas d'accord avec la facture, doit en informer ULMA par écrit dans les cinq (5) jours qui suivent la date d'émission. Au-delà de ce délai, la facture sera considérée comme non-contestée.
- 2.6. Tout retard de paiement des factures entraîne au bénéfice d'ULMA le droit de réclamer des intérêts de retard sur le montant dû au taux d'intérêt légal de retard en vigueur en Espagne alors. Par ailleurs, ULMA se réserve le droit, en cas de défaillance ou de retard dans le paiement des montants stipulés dans l'Offre, de ne pas commencer la Prestation et/ou l'installation/substitution des Produits visés dans l'Offre.

**3. TERMES ET CONDITIONS DES PRESTATIONS**

- 3.1. ULMA effectue les Prestations commandées par le Client conformément aux spécifications techniques particulières convenues dans l'Offre.
- 3.2. Sauf stipulation contraire dans l'Offre, les Produits à livrer sont régis par INCOTERM EX-WORKS (INCOTERMS 2020).
- 3.3. ULMA peut faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de la Prestation, auquel cas ULMA veillera à ce que les sous-traitants adhèrent aux présentes CG.
- 3.4. Pendant l'exécution de la Prestation, ULMA dresse les rapports appropriés pour informer le Client des anomalies et/ou erreurs de fonctionnement de l'Installation qu'elle viendrait à détecter et des réparations qu'elle recommande.
- 3.5. Prestations présentes
- 3.5.1. S'agissant des Prestations exécutées de façon présente dans les Installations du Client (les « **Prestations Présentielles** »), les techniciens d'ULMA dressent, une fois la Prestation exécutée, le document d'acceptation des services (le « **Rapport** ») afin que le Client le signe en foi de son accord. Si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible de remettre et de signer de façon présente le Rapport à l'issue de la Prestation, ULMA veille à envoyer au Client un Rapport électronique dans les meilleurs délais.

3.5.2. Le fait pour le Client de ne pas manifester de façon motivée et par écrit son désaccord avec le Rapport sous 48 heures à compter de la réception de celui-ci par le Client, emporte de la part du Client sa satisfaction quant à la Prestation exécutée par ULMA.

**3.6. Prestations à distance**

- 3.6.1. S'agissant des Prestations exécutées par connexion à distance ou rendant nécessaire l'assistance à distance de techniciens d'ULMA (les « **Prestations à distance** »), ULMA envoie au Client, une fois la Prestation exécutée, une communication électronique portant sur les tâches effectuées (la « **Clôture de la Prestation** »).
- 3.6.2. Le fait pour le Client de ne pas manifester de façon motivée et par écrit son désaccord avec la Clôture de la Prestation sous 24 heures à compter de son émission, emporte de la part du Client sa satisfaction quant aux Prestations exécutées.

**3.7. Livraison des Produits**

- 3.7.1. Lorsque les Prestations impliquent la fourniture et la livraison de Produits, le Client doit les examiner dès réception de la livraison et, le cas échéant, notifier par écrit à ULMA tout désaccord avec les Produits sous 48 heures à compter de ladite livraison. À défaut de ce faire, le Client sera réputé avoir acceptés les Produits et se trouver satisfait quant à leur état et à leur utilité.
- 3.7.2. Si le Client n'accepte pas les Produits lors de leur livraison ou refuse d'en prendre livraison, les frais de garde, de stockage et d'assurance qui en découlent sont à supporter par le Client.
- 3.7.3. Sans préjudice du transfert du risque de perte et de dommage prévu par l'Incoterm applicable, il est précisé que la propriété des Produits ne sera en tout état de cause transférée qu'une fois réglées toutes les sommes dues au titre de l'Offre.

**4. DÉLAIS**

- 4.1. Les délais prévus dans l'Offre pour la fourniture, la livraison et/ou l'installation des Produits sont exprimés en jours ouvrables.
- 4.2. Tous les délais prévus dans l'Offre, tant pour l'exécution de la Prestation que pour la fourniture des Produits, sont le résultat de la meilleure estimation d'ULMA. Toutefois, étant donné qu'il est pratiquement impossible d'estimer avec précision le temps requis pour leur exécution, l'inobservance de ces délais par ULMA, si elle n'est pas dolosive, ne donnera lieu à aucune pénalité de retard. Par ailleurs, ULMA se réserve le droit de reporter ou d'ajourner la date prévue de livraison des Produits ou bien encore d'effectuer des livraisons partielles et espacées dans le temps des Produits, par conséquent, une telle inobservance de la part d'ULMA, si elle n'est pas dolosive, n'entraînera aucune pénalité de retard.
- 4.3. Si la défaillance dans l'expédition et/ou la livraison des Produits se produit pour des motifs imputables au Client (y compris, entre autres motifs, le défaut de paiement de l'une quelconque des sommes dues à ULMA, le refus de prendre livraison des Produits, etc.), ULMA facturera au Client les frais de stockage occasionnés par le défaut d'expédition et/ou de livraison des Produits.
- 4.4. De même, si l'exécution des Prestations (y compris, entre autres et de façon non-limitative, la livraison et/ou l'installation de tout type de logiciel) est retardée pour des motifs imputables au Client (ou à des tiers impliqués par le Client), et que par conséquent les délais prévus dans l'Offre ne sont pas observés, ULMA se réserve le droit de facturer au Client, indépendamment du prix convenu dans l'Offre, tous les coûts supplémentaires et/ou frais supplémentaires causés par un tel retard.

**5. OBLIGATIONS DU CLIENT**

- 5.1. Le Client, dès lors qu'il accepte les présentes CG, s'engage: (i) à collaborer avec ULMA dans tous les aspects liés à la Prestation et/ou à la fourniture, la livraison et l'installation des Produits ; (ii) à permettre à ULMA ainsi qu'à ses mandataires, salariés, consultants et/ou sous-traitants, d'accéder aux installations du Client ou autres sites toutes les fois que requis pour l'exécution par ULMA de ses obligations, en veillant en tout état de cause au respect de la réglementation applicable en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels ; (iii) à mener la coordination des activités d'entreprise (« **CAE** ») dans les temps et dans les formes avant l'accès de l'équipe technique d'ULMA aux installations du Client ; (iv) à préparer ses installations avant le début de la Prestation et/ou la livraison des Produits par ULMA, et pour ce faire effectuer les aménagements et/ou travaux (électriques, pneumatiques, réseau, etc.) qui s'avèreraient nécessaires pour qu'ULMA puisse effectuer les opérations énoncées dans l'Offre, en veillant à mettre en arrêt les différentes parties des Installations où se dérouleront les travaux et à en sécuriser correctement le périmètre; (v) à obtenir et à faire renouveler toutes les licences, permis et agréments nécessaires au bon fonctionnement des Installations ; (vi) à désigner une personne dans chaque équipe en service, formée et certifiée par ULMA, chargée d'autoriser l'accès des techniciens d'ULMA aux Installations et qui signera pour ce faire le formulaire d'autorisation de mise en arrêt et de consignation des machines ; (vii) à régler à ULMA le prix que celle-ci est en droit de recevoir au titre de la Prestation, conformément aux conditions prévues dans l'Offre.

**6. GARANTIE ULMA**

**6.1. Garantie générale**

- 6.1.1. ULMA garantit que les activités nécessaires à la réalisation des Prestations seront exécutées conformément au degré de diligence et de performance requis par les bonnes pratiques professionnelles.
- 6.1.2. ULMA remédiera à toute activité qui ne satisferait pas aux spécifications techniques convenues dans l'Offre, à condition que le Client informe ULMA par écrit et immédiatement de cette déficience, et en tout état de cause, sous (i) 48 heures à compter de l'émission du Rapport s'il s'agit d'une Prestation Présentielle ; ou sous (ii) 24 heures à compter de l'émission de la Clôture de la Prestation s'il s'agit d'une Prestation à Distance.
- 6.1.3. La responsabilité d'ULMA ne saurait être engagée pour les déficiences des Installations dont la maintenance ou l'assistance technique a été requise et qui seraient la conséquence : (i) de paramètres de fonctionnement des Installations déterminés par des personnes étrangères à ULMA ; (ii) d'informations erronées fournies par le Client ; (iii) de travaux ou de réparations effectués par des professionnels qui n'ont pas été directement engagés ou mandatés par ULMA ; (iv) de changements et/ou de

modifications de la connexion à distance des Installations ; et (v) de déficiences des Installations causées par le fait que le Client a notifié hors-délai à ULMA les erreurs et/ou défauts constatés sur les Produits et/ou sur les Prestations exécutées.

6.1.4. La présente garantie et l'exécution des obligations y contractées par ULMA sont en tout état de cause subordonnées à la condition que le Client permette à ULMA et/ou à l'organisation/personne physique mandatée et/ou engagée en sous-traitance par ULMA pour l'exécution de la Prestation l'accès total aux Installations.

## 6.2. Garantie des Produits

6.2.1. ULMA garantit que les Produits à fournir et/ou à installer sont neufs, libres de toute charge et conformes aux spécifications énoncées le cas échéant dans l'Offre.

6.2.2. Si le Client constate et notifie à ULMA l'existence d'un quelconque défaut des Produits livrés et/ou installés, ULMA procède à un examen desdits Produits.

6.2.3. Si l'examen effectué par ULMA confirme que le défaut existe et qu'il est dû à une erreur de fabrication, ULMA se réserve le droit soit de remplacer le Produit défectueux ou sa partie défectueuse soit de rembourser le prix perçu pour ledit Produit. Par ailleurs, si le défaut détecté sur le Produit empêche le fonctionnement correct de l'Installation (dans les termes convenus avec ULMA), ULMA s'engage à remplacer le Produit concerné.

6.2.4. S'il est procédé au remplacement du Produit, les coûts et les frais liés audit remplacement, y compris et entre autres ceux liés à la main d'œuvre et/ou au déplacement des techniciens d'ULMA, ne sont pas pris en charge par la garantie sauf si le défaut est exclusivement imputable à ULMA.

6.2.5. Nonobstant ce qui précède, les dommages, dégâts et usures visés ci-après sont exclus de la garantie : (i) l'usure normale due à l'utilisation des Produits ; (ii) l'utilisation inappropriée ou incorrecte des Produits ; (iii) toute modification, altération et/ou changement des Produits non effectué par ULMA ; (iv) le dol, le vandalisme ou la force majeure.

6.2.6. La garantie accordée au Client est valable pendant un (1) an à compter de la date d'expédition du Produit par ULMA.

## 7. RESPONSABILITÉ

7.1. ULMA ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages ou des pertes causés par les accidents survenus dans les Installations, par les pannes dues à une mauvaise utilisation ou à un mauvais entretien de celles-ci par le Client.

7.2. La responsabilité totale et globale d'ULMA au titre des dommages ou pertes directes subis par le Client du fait des actes ou défauts d'agir d'ULMA dans l'exécution de la Prestation est plafonnée, sauf si elle commet des actes dolosifs, à un montant ne pouvant dépasser 25% du prix défini dans l'Offre.

7.3. Sauf dol de sa part, ULMA ne saurait être tenue responsable vis-à-vis du Client des pertes ou dommages indirects ou consécutifs subis par le Client du fait des inexécutions contractuelles rapportables à la Convention (comme par exemple, et la liste ci-après n'est pas limitative, les gains manqués réels ou probables, les pertes d'exploitation, de production, de contrats, d'opportunité d'affaires, de revenus, les coûts du capital, les coûts de remplacement, les pertes de réputation, d'informations ou de données, résultant de l'interruption de l'activité commerciale, d'intérêts, de pouvoir, coûts d'achat ou de remplacement d'énergie, et/ou résultant de réclamations contractuelles de tiers).

## 8. RÉSILIATION DE LA CONVENTION

8.1. L'une ou l'autre Partie peut résilier la Convention (i) en cas de manquement à la Convention par l'autre Partie, sauf si la Partie fautive remédie audit manquement dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la réception de la notification écrite dans laquelle la Partie non-fautive l'informe de son intention de résilier la Convention ; ou (ii) en cas de cession de la Convention sans le consentement écrit et préalable de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, ULMA pourra céder la Convention aux sociétés faisant partie de son même groupe d'entreprises.

8.2. La Partie fautive indemniserà la Partie non-fautive des dommages directement subis par la Partie non-fautive du fait de la résiliation de la Convention et en aucun cas des dommages indirects ou consécutifs pouvant résulter de ladite résiliation.

## 9. RÉSILIATION OU SUSPENSION UNILATÉRALE PAR LE CLIENT

9.1. Lorsque le Client résilie ou suspend unilatéralement, une fois convenue l'Offre entre les Parties, la commande passée auprès d'ULMA, ULMA est en droit de répercuter sur le Client, même si la résiliation ou suspension intervient au motif d'un Événement Constitutif de Force Majeure, les dépenses ou les frais encourus jusqu'à la date de notification de la résiliation ou de la suspension et qu'elle a engagés dans le but d'effectuer la Prestation dont la commande a été résiliée ou suspendue.

## 10. OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION

10.1. Le Client s'engage à s'abstenir de solliciter directement les services professionnels d'aucune des personnes qui fournissent leurs services à ULMA. Cette obligation continuera de rester en vigueur pendant 2 ans après l'extinction de la Convention.

10.2. Si le Client manque à la présente obligation, ULMA sera en droit de lui réclamer la réparation des dommages et intérêts causés par une telle sollicitation desdits services professionnels.

## 11. CONFIDENTIALITÉ

11.1. Le Client s'engage expressément à préserver le secret et à ne pas divulguer aux tiers ou à utiliser à des fins autres que celle de la bonne exécution de la Convention les savoirs et informations relatifs aux Installations, Prestations, processus de production ou équipements d'ULMA et autres renseignements qui sont raisonnablement susceptibles d'être considérés comme confidentiels, y compris, entre autres, l'Offre et les Données du Système.

11.2. ULMA déclare par la présente que toutes les informations, conceptions, logiciels, procédures, prototypes et/ou savoirs, y compris les données technologiques, scientifiques, industrielles, commerciales, organisationnelles et/ou financières utilisées au titre de la Convention, sont à considérer comme un secret des affaires au regard des dispositions de la loi 1/2019 du 20 février relative à la protection du secret des affaires, et par conséquent, leur divulgation et/ou utilisation sans autorisation écrite et préalable d'ULMA est expressément interdite.

## 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE D'ULMA

12.1. Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle rapportables aux savoirs utilisés par ULMA dans l'exécution des Prestations, ainsi que tous ceux rapportables aux Produits fournis et installés dans le cadre de la Convention, appartiennent à ULMA et continueront d'appartenir exclusivement à ULMA. Aucune des clauses des présentes CG ne saurait être interprétée comme une cession de licence sur lesdits droits au Client.

## 13. LOGICIEL

13.1. Le Client reconnaît que tous les programmes informatiques conçus par ULMA au titre de la Convention pour l'exploitation des Installations appartiennent et continueront d'appartenir à ULMA.

13.2. À cet égard, ULMA accorde au Client une licence restreinte d'utilisation, non-exclusive et non-transférable, pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle afférents au logiciel d'ULMA (le « **Logiciel** »), uniquement valable pour son utilisation par le Client sur les Installations physiques où se déroule la Prestation ou la fourniture des Produits.

13.3. La licence accordée éventuellement à la Prestation concernée est circonscrite, en tout état de cause, à l'Offre et par conséquent n'inclut pas les futures actualisations qui s'avèreraient nécessaires pour le Logiciel ni les modifications rendues nécessaires suite à des changements qui se produiraient dans les Installations d'ULMA et qui ne seraient pas détaillées dans l'Offre. Le Client, s'il souhaite ces actualisations, devra passer une nouvelle commande.

13.4. Les licences susmentionnées accordées au Client sont subordonnées au paiement intégral du prix de l'Offre et au respect des contrats de licence utilisateur final (End User License Agreement) dont serait assorti le Logiciel.

13.5. Tant que le Logiciel est protégé par un quelconque droit de propriété intellectuelle, le Client s'engage : (i) à ne pas utiliser le Logiciel non plus qu'à autoriser son utilisation par les personnes physiques ou morales à des fins autres que celles prévues dans l'Offre ; (ii) à ne pas se livrer à de la rétro-ingénierie sur le Logiciel, à ne pas le modifier, transformer, traduire, inverser, décompiler, désassembler, à ne pas créer d'œuvres dérivées du Logiciel ou de la documentation s'y rapportant et à ne pas développer ou améliorer le Logiciel, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, sauf à y être autorisé au préalable et par écrit par ULMA ; (iii) à ne pas copier ou reproduire le logiciel ou la documentation s'y rapportant, à ne copier ni reproduire aucune des informations ou données fournies par ULMA, sauf à y être autorisé au préalable et par écrit par ULMA ; (iv) à ne pas accorder de sous-licence, à ne pas rendre disponible ou céder d'une façon ou d'une autre le Logiciel aux tiers, à ne pas fournir le Logiciel ou les informations aux tiers, y compris à la société-mère, aux filiales ou aux entités associées au Client, sauf à y être autorisé au préalable et par écrit par ULMA ; (v) à ne pas déposer ou faire enregistrer, directement ou par l'intermédiaire de tiers, où que ce soit dans le monde, de droits de propriété industrielle ou intellectuelle liés au Logiciel, qu'ils soient déjà enregistrés ou non ; (vi) à n'effectuer aucun acte susceptible d'entraver ou de remettre en cause les droits de propriété sur le Logiciel ; (vii) à préserver et à respecter les moyens techniques de protection et de sécurité du Logiciel, en adoptant pour ce faire toutes les mesures à sa portée pour une bonne préservation ; (viii) à s'abstenir de réaliser tout acte susceptibles de remettre en cause ou de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et autres droits liés au Logiciel ; (ix) à informer immédiatement ULMA de toute circonstance, quel que soit le type de celle-ci, dont il aurait connaissance et qui pourrait nuire au Logiciel ou aux droits de propriété intellectuelle et industrielle liés au Logiciel ; (x) à cesser immédiatement d'utiliser le Logiciel et à restituer à ULMA toutes les informations et la documentation relatives au Logiciel ainsi que toute documentation sur le Logiciel si la Convention est résiliée ; et (xi) à respecter tous les engagements et obligations contractés en vertu de la Convention et à supporter tous les coûts requis pour ce faire ainsi qu'à adopter toutes les mesures raisonnables visant à éviter qu'aucune des personnes placées sous responsabilité ne viole les présentes CG.

## 14. DONNÉES DU LOGICIEL DES INSTALLATIONS

14.1. Nonobstant ce qui précède, ULMA peut obtenir, collecter, archiver, traiter et utiliser les données générées par les différents logiciels mis en place dans les Installations (les « **Données du Système** ») afin de s'exécuter des obligations qu'elle a contractées en vertu de la Convention et, notamment, d'exécuter les Prestations (la « **Finalité** »).

14.2. Toutes les Données du Système collectées conformément à ce qui précède appartiendront au Client et ULMA s'interdit de les transférer aux tiers. Pour que les Données du Système ne puissent être utilisées que conformément à la Finalité, le Client est tenu de se conformer aux exigences opérationnelles des Installations.

## 15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

15.1. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données ainsi qu'à la loi organique espagnole 3/2018, du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques, le Client, dès lors qu'il a accepté les présentes CG et du fait de sa qualité de Responsable des données personnelles dont le traitement s'avèrerait nécessaire à l'exécution de la Convention, garantit avoir obtenu tous les consentements nécessaires au transfert de ces données à ULMA et autorise en outre ULMA, en qualité de Sous-traitante des données personnelles auxquelles elle aurait accès dans le cadre de la Convention, à utiliser ces données aux fins de l'exécution des obligations contractées dans la Convention.

15.2. Le consentement des personnes concernées et l'autorisation du Client pour leur traitement constituent la base juridique des traitements que viendrait à effectuer ULMA.

15.3. ULMA peut communiquer aux tiers les données personnelles collectées par le Client et transférées à ULMA, à condition qu'une telle communication soit strictement nécessaire à l'exécution de la Convention ou qu'elle soit légalement ou contractuellement tenue de les communiquer.

15.4. La durée de conservation des données personnelles ne saurait être supérieure à la durée nécessaire à l'atteinte des finalités motivant leur traitement.

## 16. ÉVÉNEMENTS DE FORCE MAJEURE

16.1. Sous réserve des dispositions de la clause 9, les Parties sont considérées comme n'ayant manqué à aucune de leurs obligations lorsque le manquement ou le retard dans l'exécution d'une obligation est dû, en tout ou en partie, directement ou indirectement, à un événement constitutif de force majeure. Dans un tel cas, les délais convenus dans l'Offre seront automatiquement augmentés de la même durée que celle de la situation de force majeure.

16.2. À cet égard, il est convenu que par événement de force majeure il faut entendre un

événement ou une circonstance exceptionnelle résultant d'une cause échappant au contrôle raisonnable de l'une et l'autre des Parties, y compris, entre autres : (i) les crises sanitaires, comme par exemple les pandémies, les épidémies et les situations de pollution grave ; (ii) les catastrophes naturelles ; (iii) les coupures prolongées d'électricité, des télécommunications ou des transports ; (iv) les guerres ; (v) les embargos ; (vi) les grèves ; (vii) les pénuries de matières premières ; (viii) les grèves patronales ou les conflits sociaux ; (ix) les retards causés par les transporteurs ou les retards des fournisseurs des Parties ; ou (x) autres événements indépendants de la volonté des Parties (les « **Événements Constitutifs de Force Majeure** »). En aucun cas, les difficultés financières ou de paiement ne peuvent être considérées comme des Événements Constitutifs de Force Majeure.

#### **17. STIPULATIONS GÉNÉRALES**

- 17.1.** Toute notification ou communication à effectuer par une Partie à l'autre Partie doit être faite par écrit et envoyée aux adresses indiquées dans l'Offre.
- 17.2.** Le Client s'interdit de céder aux tiers les droits et obligations qu'il a assumés en vertu de la Convention sauf à y être expressément autorisé au préalable et par écrit par ULMA.
- 17.3.** Si une clause était considérée invalide ou nulle, cela ne remettrait pas en cause la validité du reste des CG.
- 17.4.** La renonciation à l'une quelconque des clauses ou conditions des présentes CG ou bien encore à l'un quelconque des droits et obligations des Parties nés des CG ne prend effet que si la Partie concernée par ladite renonciation ou modification la manifeste par écrit et y appose sa signature.
- 17.5.** Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas exercer ses droits nés de la Convention ne saurait être considéré comme une renonciation à ces droits. Par ailleurs, la modification ou le fait de ne pas dénoncer un manquement, quel qu'il soit, ne saurait être considéré comme une modification ou un consentement à des manquements futurs ou d'autres stipulations contractuelles.

#### **18. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE**

- 18.1.** La Convention est soumise à la loi espagnole.
- 18.2.** Les Parties tenteront de résoudre tout désaccord relatif au Convention à l'amiable et de bonne foi.
- 18.3.** Nonobstant ce qui précède et sauf stipulation contraire des Parties dans l'Offre, tout différend né de la Convention ou s'y rapportant, y compris les contestations relatives à son existence, à sa validité ou à sa résiliation, qui n'aurait pas été réglé sous trente (30) jours calendaires à compter de sa notification, seront à trancher par les juridictions de Bergara (Guipuzcoa, Espagne).